

Cyberattaque à la DGFIP et déontologie !

La DGFIP est passée maîtresse dans l'art du traçage des collègues souvent sanctionnés à la moindre petite erreur de consultation. Sans compter Mira et ses délires.

Souvent pour des brouilles (par exemple consultation de son propre compte pour vérifier si on maîtrise Gestloc ou pour retrouver son identifiant pour accéder à France Connect), l'administration déclenche une procédure qui peut aboutir à une discipline et mobilise beaucoup d'énergie en local pour qu'au final l'agent se justifie et reconnaisse sa très grande faute.

C'est l'abandon du discernement dans les enjeux déontologiques et une tolérance zéro que la DG impose et que les directions locales appliquent toujours de manière verticale, descendante, hiérarchique et même autoritaire, quand bien même aucune information n'a été transmise à un tiers.



Quel rapport entre la déontologie et le piratage diront certains ?

Les faits sont simples.

- On est sanctionné pour tout écart aussi minime soit-il dans l'utilisation des applicatifs.
- Toute fuite de données doit être notifiée dans les [72h maxi à la CNIL](#).

Aujourd'hui face à la "crise monumentale" du piratage du "fisc", on ne peut que constater une transparence et une communication indigne de la part de la DGFIP (charité bien ordonnée commence par soi-même); il aura fallu attendre un communiqué des hackers du 12 août 2026... pour que la DGFIP, au courant depuis mi-juin, consente à communiquer à son tour et alors [informe la CNIL](#) le 14 août.

Là, la DG est dans la déontologie... jusqu'au cou ! N'aurait-elle pas dû informer la CNIL dès les premiers signes ?

Première réunion de crise avec les organisations syndicales nationales le 18 août.

Enfin ! Serait-on tenté de dire alors que la Directrice Générale ne cesse de s'auto-féliciter de la qualité du dialogue social.

À la lecture des premières mesures annoncées, on est en droit de penser que la DGFIP aurait bien fait d'écouter les organisations syndicales plutôt que de les négliger. Ainsi on se rend compte que l'ouverture grandissante de nos applicatifs aux usagers et partenaires extérieurs est une source de fragilité supplémentaire.

De même elle ferait bien d'écouter les organisations syndicales lorsque celles-ci appellent à une suspension de la facturation électronique (suspension demandée également par des groupes parlementaires).

La CGT Finances Publiques va saisir les parlementaires afin de demander la constitution d'une commission d'enquête parlementaire portant sur une analyse exhaustive de la situation à la DGFIP, tant en termes de moyens (matériels et humains) que de conditions de travail alors que la presse s'est largement fait l'écho ces derniers mois de la souffrance au travail à la DGFIP et de la vague de tentatives et suicides qui frappe notre administration.

Il y en a plus qu'assez de cette politique incessante de restructurations (NRP1... NRP 2 ... en attendant la suite), de destructions d'emplois ininterrompues (35 000 emplois détruits en 20 ans) et de casse des droits et garanties des agents (fin des CAP, mutations au choix,).

La communication orientée de la DGFIP n'y changera rien... l'état de notre administration est désormais sur la place publique et ce n'est pas à la hauteur d'une administration financière d'État.

C'est le résultat de politiques successives et accélérées sous le double quinquennat Macron, des politiques toujours vantées par les hauts fonctionnaires et dirigeants tant au niveau national que local au nom de l'efficacité, de la productivité, de la modernité etc,

Premières mesures annoncées par la DGFIP :

- Fermeture définitive du PIGP pour les agents.
- Suspension temporaire d'applications (comme FICOBA, Ficovi, Portail Cadastral aux extérieurs).
- 3 fuites sont identifiées : e.contact / portail cadastral / successions vacantes.



Les comptes usurpés sont au moins celui d'un agent de la DGFIP, d'un agent d'une autre administration, d'un extérieur habilité.

Une nouvelle réunion de crise nationale est programmée la semaine prochaine.

Localement, nous rencontrerons la direction mardi 25 août.

Nice le 20 août 2026

